




Publié le 16 JUL. 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,		P Le Maire par délégation Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 16 JUL. 2021
---	---	---	---

Service : S. EVENEMENTS CULTURELS, COMMERCIAUX
Réf : ma-ma-7070-2021

CULTURE - Mise à disposition gratuite des Arènes à la Société Anonyme Sportive Professionnelle Béziers Rugby.

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération en date du 14 décembre 2020, rendue exécutoire le 16 décembre 2020, déléguant au Maire, une partie de ses attributions, notamment en matière de mise à disposition des locaux communaux,

CONSIDERANT que la Ville de Béziers souhaite soutenir le club de rugby ASBH dans le cadre de journées sportives permettant notamment la cohésion de l'équipe pour entamer la nouvelle saison,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre à disposition gratuitement les Arènes à la Société Anonyme Sportive Professionnelle Béziers Rugby pour l'organisation de la journée de clôture de la manifestation Occitania Express qui se déroulera le vendredi 16 juillet 2021.

ARTICLE 2 :

De signer la convention établie entre la Ville et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Béziers Rugby pour préciser les modalités d'occupation.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **16 JUL 2021**

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe au Maire
Elisabeth PISSARRO

Robert MENARD
